

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE POUR LA BILLETTERIE DU GRAND GALA DES ARTS ET MÉTIERS DE CLUNY

-

Association des Gadzart's de la Cluny 223 (AGCL223)

Préambule

Le Grand Gala de Cluny 2025 est la soirée de Gala du campus des Arts et Métiers de Cluny. C'est un événement majeur pour notre école depuis 88 ans et ce gala est devenu de nos jours le plus grand gala civil de France avec une moyenne de 4500 personnes. Le gala est, par tradition, le fruit du travail acharné de deux promotions. Trois semaines, dont quelques jours de cours banalisés, sont nécessaires à la mise en place du gala. Au cours de cette préparation, salles et bars sont construits, des décors viennent décorer les murs et galeries de l'abbaye, le tout en accord avec le thème de chaque salle. L'abbaye est complètement métamorphosée, des kilomètres de câbles électriques sont tirés, les scènes sont assemblées. Cette aventure, en plus d'être formatrice au métier d'ingénieur, crée une très forte cohésion entre les élèves de toutes les promotions. Ce gala est organisé par l'Association des Gadzart's de la Cluny 223.

Article 1 : Conditions Générales du Grand Gala

Article 1-1 : Conditions d'entrée

Une fois le billet présenté à l'entrée du Grand Gala, vous pourrez être soumis à différents contrôles effectués pour votre sécurité. D'une manière générale tout objet pouvant se révéler dangereux, l'alcool et toute substance illicite, sont interdits à l'intérieur de l'enceinte du Grand Gala (bouteille en verre, canette, lames, ...).

En achetant sa place pour le Grand Gala de Cluny, que ce soit sur la billetterie ou le soir sur place, la personne accepte par ce fait les modalités de participation disponible sur le site, dans la rubrique documents pratiques, « décharge de responsabilité »

De même, votre tenue doit respecter le dress code fourni sur le billet, sur nos réseaux sociaux et sur le site internet <https://cluny.grand-gala.org> et doit être en adéquation avec l'élégance et le prestige d'un gala.

L'entrée sera refusée à toute personne ne respectant pas ces dispositions.

A l'entrée du Grand Gala, l'équipe organisatrice se réserve le droit de demander aux participants des documents prouvant leur possibilité d'obtenir un tarif préférentiel (carte étudiante, justificatif de domicile...).

Article 1-2 : Conditions d'entrée pour les mineurs

Le Grand Gala de Cluny est un événement interdit aux moins de 16 ans. Pour les mineurs (16-18ans), une autorisation parentale pour mineurs est à remplir obligatoirement par les

responsables légaux de l'adolescent. L'adolescent doit aussi être accompagné d'une personne majeure, notifié dans l'autorisation parentale.

Article 1-3 Informations complémentaires

La direction se réserve la possibilité de modifier les horaires et programmes. Dans ce cas, aucune modification ne pourra donner lieu à un remboursement. En cas d'annulation complète du Grand Gala, seul le prix du billet sera remboursé, les frais annexes ne seront pas remboursés (transports, hôtelleries, gestions, envois, ...).

Lors de la soirée, toute sortie sera considérée comme définitive.

Article 2 : Réservation des places

Article 2-1 : Réservation et préventes

Dès l'ouverture des réservations, les places peuvent être réservées sur le site <https://cluny.grand-gala.org>

Chaque place du Grand Gala sera réservée après avoir été payée via le système de billetterie Billetweb disponible sur le site du Grand Gala.

Les réservations seront disponibles jusqu'au samedi 7 juin 23h00 sur le site du Grand Gala.

Toute réservation sera impossible une fois la date du 07/06/2025 à 23h passée.

Des places seront également en vente le soir du Grand Gala, de même, jusqu'à minuit.

D'après la loi du 27 Juin 1919, toute revente à un prix supérieur est interdite. Le détenteur d'un billet acheté en dehors des points de vente autorisés, pourra se voir refuser l'entrée du Grand Gala.

Article 2-2 : Nombre de places

Le nombre de places dans l'enceinte de l'école des Arts et Métiers de Cluny est limité. Ainsi la billetterie peut être amenée à fermer avant la date prévue si les places sont toutes réservées.

Article 2-3 : Détermination du prix

L'organisateur décide du découpage des prix de vente. La catégorie d'une place est déterminée à l'aide des éléments suivants :

- L'ancienneté des Élèves et Anciens Élèves d'Arts et Métiers ParisTech (Jeunes promotions, élèves étudiants ou classique)
- Le statut de chacun des participants (étudiant, habitant le clunyois, mineur...)

Les prix des billets d'entrée au Grand Gala sont indiqués en Euro Toutes Taxes Comprises incluant les frais de location ainsi que la participation aux frais de traitement de la commande. (Hors frais de port).

Toutes les commandes quelle que soit leur origine sont payables en euro (EUR).

Article 2-4 : Affichage du prix

Le prix des places est communiqué sur le site internet officiel du Grand Gala uniquement.

Article 3 : Paiement & Validation

Article 3-1 : Mode de paiement

Il pourra être procédé au règlement intégral du prix du ou des billets réservé(s) par carte bancaire. Le règlement doit être effectué pour la contre-valeur exacte et totale de la commande. A défaut, le règlement sera refusé et la réservation annulée. Quel que soit le mode de réservation et de vente, les billets ne peuvent être délivrés au client que contre paiement intégral du prix mentionné sur lesdits billets.

Article 3-2 : Validation de la commande

Vous déclarez avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente avant la finalisation de votre commande. En cliquant sur le bouton valider, vous déclarez accepter celle-ci ainsi que les conditions générales ci-dessus.

Les données enregistrées par le Grand Gala font foi et constituent la preuve de l'ensemble des transactions passées.

Vous allez recevoir un email confirmant l'achat de vos places pour le Grand Gala. Cet email tient lieu de preuve d'achat. Nous vous invitons donc à consulter votre messagerie électronique, à sauvegarder et à imprimer le mail de confirmation.

La commande sera définitive une fois le règlement effectué. L'AGCL223 ne peut être tenu responsable des erreurs commises par l'acheteur lors de sa commande. (Coordonnées du destinataire erronées, erreur sur le N° de carte bleue, erreur de date de validité, email erroné ...)

Article 4 : Délivrance des billets

Les billets donnent lieu à une seule et unique émission. Ils ne sont valables que pour la prestation pour laquelle ils ont été émis. Le remboursement des billets est valable jusqu'au 17 mai 2025. Après cette date, aucun remboursement ne sera effectué.

Article 4-1 : Réception des places

Un mail contenant les places sous forme de QR code sera envoyé pour chaque réservation via le site du Grand Gala.

Pour toute réclamation concernant la réception des billets veuillez contacter : secretaire.cluny@grand-gala.org

Article 5 : Responsabilité

L'AGCL223 décline toute responsabilité en cas d'achat de billet en dehors des points de vente habilités et ne saurait, à quelque titre que ce soit, être tenu par ladite vente.

Ainsi, dans le cas d'une vente à un prix majoré, par des intermédiaires non habilités par L'AGCL223 les majorations effectuées ne seraient pas opposables, à ce dernier, qui ne pourra être destinataire d'aucune réclamation à ce sujet.

L'obligation de vérification est à la charge du client.

A ce titre, il doit vérifier le prix, la date et la prestation mentionnés sur le billet qui lui est délivré afin de s'assurer qu'il corresponde bien à la prestation sollicitée.

Aucune réclamation ultérieure ne pourra être prise en compte.

Les ventes de billets sont soumises à la loi française. En cas de litige, seul le Tribunal de Commerce de Dijon est compétent.

Article 6 : Réclamation

Toute contestation, de quelque nature que ce soit, entrant dans le champ contractuel lié à la délivrance du billet devra être formulée nécessairement par écrit au plus tard 48 heures avant la date de la manifestation.

ARTICLE 7 – Données Personnelles

Les informations et données vous concernant sont indispensables à la gestion de votre commande. Elles permettent également à l'AGCL223 de vous contacter, dans la mesure du possible, afin de vous avertir de la modification d'un horaire par exemple.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, aux informations vous concernant. Pour accéder à vos données personnelles enregistrées par l'AGCL223, il vous suffit de contacter le mail suivant secretaire.cluny@grand-gala.org

Article 8 : Mention Légales :

Dénomination : AGCL223

Siège social : 20 rue Porte de Paris, Cluny 71250

Représentant légal : Lilou CLAUDE et Timothée GIRAUD

Téléphone : 07 82 81 21 43